

Perte, fraude...

**Vous êtes sûr de vouloir
payer
par chèque ?**



En 10 ans, l'usage du chèque a chuté de plus de 75 %



Un chèque peut se perdre.



Un chèque peut aussi servir à des fraudes et vous expose à des risques d'escroqueries.

Quelles sont les solutions alternatives de paiement ?

Pour régler une facture de cantine, de crèche, d'eau, d'hôpital... Des solutions s'offrent à vous !

Le prélèvement automatique



Si vous devez **payer plusieurs fois le même service** (par exemple, la cantine, la crèche ou la garderie), **cette solution est faite pour vous**. Elle **simplifie** et **sécurise** vos paiements et **évite les oublis**.

La plateforme de paiement **payfip.gouv.fr**



PayFiP est une **plateforme de paiement en ligne** de la DGFIP, gratuite et simple d'utilisation.

Avec PayFiP, payez par :



Prélèvement unique : Saisissez vos coordonnées bancaires figurant sur votre RIB, puis validez.



Virement simplifié (dès l'automne 2026) : Vous êtes automatiquement redirigé sur votre espace bancaire pour vous authentifier et valider le virement.



Carte bancaire : Entrez les références de votre carte bancaire, un clic et c'est validé.

Le paiement de proximité chez les **buralistes et partenaires agréés**



Si votre facture comporte un QR code, rendez-vous chez votre buraliste agréé, scannez et payez en toute sécurité, dans la limite de 300 € selon le mode de paiement (carte bancaire ou numéraire).

Les maisons France services pour vous accompagner



Les maisons France services sont un réseau de plus de **2 800 lieux d'accueil**. Les **conseillers France services** vous accompagneront pour vous aider à effectuer un paiement en ligne.